



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2006 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 16 mars 2006

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSERRIN A., M. LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., M. SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD JP., TUPIN JP.

Absents représentés : M. ROY J., représenté par M. TUPIN J.P.

Absent : MM. RIZZON D., HENRY P.

Secrétaire de séance : M. SARRAZIN P.

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1 – Comptes administratifs 2005

Le Maire présente les résultats des cinq comptes administratifs 2005 : budget communal, budget eau, budget assainissement, budget CCAS et budget forêt.

Ces comptes font apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2005 :

- Compte administratif communal : excédent de 543.213 € en fonctionnement et déficit de 886.881 € en investissement.
- Compte administratif assainissement : excédent de 53.008 € en fonctionnement et déficit de 36.799 € en investissement.
- Compte administratif eau : excédent de 1.614 € en fonctionnement et excédent de 22.259 € en investissement.
- Compte administratif CCAS : déficit de 478 € en fonctionnement.
- Compte administratif forêt : excédent de 23.103 € en fonctionnement et déficit de 9.487 € en investissement.

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2005, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

I.2 – Report des résultats 2005 dans les budgets 2006

Sur la base des résultats 2004 reportés dans les comptes 2005 ainsi définis :

- Communal :	1.016.190,32 €
- Assainissement :	110.188,06 €
- Eau :	86.361,05 €
- CCAS :	3.156,67 €
- Forêt :	---

Les excédents et déficits des différents comptes 2005, incluant les résultats 2004, sont transférés, intégralement, au bénéfice des budgets primitifs 2006, soit :

- 672.522 € d'excédents au budget primitif communal
- 134.061 € d'excédents au budget primitif eau potable.
- 102.569 € d'excédents au budget primitif assainissement.
- 13.615 € d'excédents au budget primitif forêt.
- 2.768 € d'excédents au budget primitif CCAS.

I.3 – Projets d'investissements 2006

- Création de la rue de la Pommeraie : voirie, assainissement, eau potable.
- Complément de réseau d'assainissement rue des Gravieres.
- Reprise partielle d'enrobés rue du Moulin et à proximité de la Furieuse.
- Revêtement et bordure dans le chemin des Grands Prés et le chemin des Gravieres.
- Restructuration complète de la rue des Combots : voirie, trottoirs et assainissement.
- Rue de l'Ecole : terminaison de la rue avec voirie et trottoirs.
- Aménagement de sécurité dans le virage de la Grande rue : trottoirs et soutènement.
- Acquisition partielle des terrains nécessaires au plateau sportif.
- Réalisation de la salle de judo dans le centre polyvalent d'Aveney.
- Restructuration de l'éclairage public Grande Rue et rue du Passage.
- Aménagement du « centre village » dans le secteur du pont, rue du Vignier et église : création voirie, rond point, piste cyclable, éclairage public, assainissement, espaces publics, parking, abribus...
- Acquisition de matériels informatiques pour le secrétariat et la bibliothèque, et de logiciels spécialisés.
- Renouvellement des ordinateurs de la salle de travaux pratiques de l'école.
- Bâtiment de l'école : rénovation de la façade et système de contrôle d'accès.
- Eglise : installation du chauffage au gaz et démolition des bâtiments attenants.
- Salle polyvalente d'Avanne : installation du chauffage au gaz et réfection complète de la toiture.
- Renouvellement de mobilier à la cantine.
- Complément de mobilier à la bibliothèque.
- Installation de deux abribus pour le RPI.

L'ensemble de ces projets est estimé à hauteur de 1.000.000 €uros.

I.4 – Subventions et participations versées en 2006

Décision a été prise, à l'unanimité, de subventionner les organismes suivants :

- AFED	60 €
- Amélioration logement	120 €
- Amicale à la mémoire du groupe "Guy Moquet"	100 €
- Association "Semons l'Espoir"	150 €

- CAUE	200 €
- Classe découverte	1.560 €
- divers	2.500 €
- GT fluvial	135 €
- Les amis de Bellevaux	130 €
- Ligue contre le cancer	120 €
- Prévention routière	80 €
- Salle des jeunes	4.550 €
- Syndicat bouilleurs de crus	100 €
- USAA tennis de table	350 €
- Vivre à Avanne : CSLSJW	200 €
- USAA foot (subvention exceptionnelle 2006)	2.000 €

I.5 – Fiscalité 2006

Après délibération, le Conseil Municipal décide de laisser inchangés les taux des trois taxes 2006, soit :

- Taux taxe d'habitation	12,07 %
- Taux taxe foncière	22,05 %
- Taux taxe foncière (non bâti)	22,80 %

I.6 – Budgets primitifs 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine les budgets 2006 : communal, eau, assainissement, forêt, CCAS.

I.7 – Subventions accordées par le Conseil Général du Doubs : informations

Le Conseil Général du Doubs confirme l'octroi de subventions concernant les travaux suivants :

- Extension eaux pluviales - eaux usées « les Gravieres » : 5.431 €, soit 45 % du montant du projet.
- Extension eaux pluviales - eaux usées « Allée du Vallon » : 4.058 €, soit 45 % du montant du projet.
- Extension eaux pluviales eaux usées « rue des Combots » : 1.676 € soit 45 % du montant du projet.
- Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement : 5.550 € soit 30 % du montant du projet.

I.8 – Demande de subvention pour acquisition de deux abris bus scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, officialise une demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs concernant l'acquisition de deux abris bus à planter sur la ligne scolaire, en régularisation d'une décision budgétaire antérieure.

I.9 – Contrat d'assurances des risques statutaires : délégation à confier au Centre de Gestion pour mise en concurrence des prestataires

Le contrat d'assurance souscrit par la Commune concernant les assurances des risques statutaires des agents arrive à échéance au 31/12/2006 : décès, accidents du travail, maladies, maternité, invalidité...

Il conviendra donc d'engager une mise en concurrence des prestataires pour élaborer un contrat d'assurance à partir de 2007.

Décision est prise, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion du Doubs la procédure de consultation des candidats dans un cadre groupé avec les autres communes du département.

I.10 – Avis concernant l'évaluation des charges transférées à la CAGB

Conformément à la réglementation la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon actualise chaque année l'ensemble des coûts relatifs aux transferts de compétences opérés.

Le Conseil communautaire réuni fin décembre 2005 a entériné la proposition de la commission d'évaluation des transferts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette décision communautaire.

I.11 – Demande de subvention auprès du SYDED pour l'éclairage public Grande Rue et Rue du Passage

Demande de subvention auprès du Syded concernant le projet de restructuration complète de l'éclairage public dans la Grande Rue et la rue du Passage sur la base d'un coût estimatif suivant

1. rue du Passage 2.442 € HT.
2. Grande Rue 5.348 € HT

II. PERSONNELS

II.1 – Arrêté de titularisation de M. BAVEREL : information

Un Agent d'entretien, Monsieur Patrick BAVEREL, a évolué dans un grade d'Agent Technique à l'issue d'un concours interne.

Faisant suite à une année de « stage » réglementaire le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de titulariser cet Agent dans ce nouveau grade.

II.2 – Information concernant l'absence d'un agent pour raison de santé : recrutement d'un personnel de remplacement

Faisant suite à l'arrêt de travail, pour raison de santé, d'un agent communal chargé de l'entretien et d'accompagnement des enfants, le Maire informe les conseillers qu'il a engagé le recrutement, à temps partiel, d'un agent de remplacement à partir du 28 février 2006 jusqu'à la fin prochaine du congé maladie de l'agent.

III . FONCIER

III.1 – Cessions gratuites de terrains : Grande Rue par M. BOISSENIN et rue de la Pommeraie par M. STOJEVSKI : autorisation du conseil donnée au Maire pour signer les actes de cession

A l'occasion d'un alignement de voirie Grande Rue, Monsieur BOISSENIN accepte de céder gracieusement à la Commune une surface de 14 m² en limite de voie publique.

Par ailleurs, Monsieur STOJCEVSKI propose de céder à la Commune une surface de 2a31ca située sous l'emprise de la voie de la Pommeraie, telle que définie dans le PLU communal, conformément aux contraintes réglementaires qui s'imposent à tout candidat constructeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'entériner ces cessions gratuites et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants.

III.2 – Promesse de vente, au bénéfice de la commune, présentée par Mme. TRICOT dans le cadre du projet d'aménagement « centre village » : avis du conseil

Le Maire présente au Conseil une promesse de vente d'un terrain, appartenant à Madame Tricot, situé entre la rue Chamfrêne et la route départementale 367. L'acquisition de ce terrain par la municipalité permettra de réaliser l'aménagement « centre village » inscrit au budget prévisionnel 2006.

La promesse de vente a été établie sur la base d'un prix de 1,96 € le m², conformément à la valeur définie par le service des Domaines.

Le Conseil a vivement apprécié la bonne volonté du vendeur sollicité pour cette transaction nécessaire à l'engagement du projet communal.

En conséquence, à l'unanimité, il a donné un avis favorable à cette perspective d'acquisition ainsi définie.

IV. AMENAGEMENT « CENTRE VILLAGE »

IV.1 – Présentation des premiers résultats de l'étude et de ses coûts prévisionnels

Le planning de l'étude confié au bureau Berest a malheureusement subi des dérives importantes. En conséquence, les variantes architecturales présentées par le Maire au Conseil méritent encore de nombreux aménagements de détails pour satisfaire à toutes les exigences techniques.

En conséquence, un inventaire de toutes ces remarques a été constitué, il sera soumis au bureau d'étude qui aura charge de produire, sous quinzaine, des documents mis à jour.

Ainsi, une première réunion pourra être organisée entre le bureau d'études et les élus qui auront la charge, à partir des chiffrages présentés, de fixer les derniers détails d'aménagements.

En parallèle, un descriptif détaillé des coûts prévisionnels du projet a été présenté ; le montant global prévisionnel du coût du projet étant supérieur à la dépense budgétisée pour 2006, cela conduira à décomposer le chantier en une phase principale réalisée en 2006 et deux phases annexes dont l'exécution pourra être reportée en 2007 ou 2008.

IV.2 – Décision du conseil relatif à l'engagement du projet et son plan prévisionnel de financement

A l'issue d'un long débat, le Conseil, à l'unanimité, approuve les grandes lignes du projet d'aménagement « centre village » présenté ainsi que la mobilisation des moyens budgétaires intégrés au budget prévisionnel et son plan de financement, sachant que la Commune, maître d'ouvrage de ce projet, s'engage à prendre à sa charge, les financements non acquis.

Par ailleurs, le Conseil mandate le Maire afin qu'il astreigne le bureau d'études à considérer que les coûts réels du projet ne doivent pas dépasser les montants évoqués dans le plan de financement prévisionnel, en adaptant les composantes matérielles du projet pour qu'elles respectent ces contraintes financières et le besoin de phasage.

IV.3 – Demande de subvention auprès de l'Etat : ATSR

Décision est prise, à l'unanimité de solliciter une subvention auprès des services de l'État dans le cadre du programme : F.N.A.D.T.-A.T.S.R. à hauteur de 29 000 €.

IV.4 – Demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs : eau et assainissement

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Général du Doubs au titre des opérations d'assainissement.

IV.5 – Demande de subvention auprès du SYDED : éclairage public

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du SYDED au titre de la restructuration complète de l'éclairage public dans le périmètre du projet.

IV.6 – Demande de subvention auprès de la CAGB : centre village

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, au titre de la réalisation des travaux concernant les opérations des aménagements de « Centre Village », s'inscrivant dans le programme B.3.5 du contrat d'agglomération.

IV.7 – Demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs : sécurité

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Général du Doubs au titre des opérations de sécurité : cheminements piétons sécurisés, parkings,...

V. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A ENGAGER

V.1 – Restructuration de la rue des Combots

Conformément aux engagements effectués en 2005, la restructuration de la rue des Combots, est à engager puisque dorénavant la plupart des gros œuvres concernant les nouvelles constructions sont achevés.

Une consultation sans formalité a été engagée auprès des professionnels des travaux publics régionaux.

Des offres ont été transmises par les sociétés :

- ACCOBAT – STD – EUROVIA – SACER - ACOTER

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir la société STD qui a fait l'offre la « mieux disante » qui se résume ainsi :

- Travaux d'assainissement pour un montant de 3 340 €H.T.,
- Travaux de voirie, bordures, chemin piétonnier pour un montant de 74 774 € H.T.

Le Conseil Municipal retient la société ACOTER pour le contrôle des réseaux après travaux pour un montant de 384 € H.T.

V.2 – Création de la rue de la Pommeraiie : voirie provisoire, eau et assainissement

Depuis plus de trente ans, le P.L.U communal fait référence à une rue qui restait à créer au titre des obligations réglementaires (secteur de la Goulotte).

La Commune a souhaité temporiser la mise en œuvre de ce chantier pour réguler l'urbanisation au village. En conséquence, en 2004 la municipalité a exercé un sursis à statuer réglementaire de deux ans.

Décision est prise d'engager des travaux qui se résument ainsi :

- décaissement,
- création du fond de voirie provisoire,
- création des réseaux d'eau potable et eau pluviale
- création du réseau d'assainissement

Les sociétés suivantes ont transmis un devis à la municipalité : ACCOBAT – MALPESA – STD – EUROVIA- ROGER MARTIN – ACOTER.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir la société ROGER MARTIN qui a fait la proposition la « mieux disante » qui se résume ainsi :

- A.E.P. pour un montant de 10 815€ HT,
- E.U. – E.P. pour un montant de 21 460€ HT
- Décaissement, empiérement et voirie provisoire pour un montant de 18 096 € H.T.

Le Conseil Municipal retient la société ACOTER qui a fait la proposition la mieux disante pour le contrôle des réseaux après travaux pour un montant de 384 € HT.

Ce chantier sera engagé dès que les propriétaires auront consenti à confirmer les commandes de branchement auprès des prestataires de réseau, car toute intervention sous la future voirie sera ensuite interdite pendant 8 ans (EDF, GDF, France-Télécom, AEP).

VI. DIVERS

VI.1 – Participation à la diffusion d'enveloppes postales pré-timbrées personnalisées avec des clichés photographiques

Les services de la Poste proposent de renouveler l'opération permettant de diffuser des enveloppes postales pré-timbrées personnalisées avec les clichés photographiques caractéristiques paysagers du village.

Le projet se résume ainsi : conception et impression de 300 lots d'enveloppes illustrées avec 5 clichés différents.

Le coût de la personnalisation à prendre en charge par la commune se résume ainsi : 23,08 € TTC par cliché pour 5 clichés.

La commercialisation des enveloppes sera assurée par le bureau de poste du village.

VI.2 – Régularisation d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat d'ordinateurs

Demande de subvention concernant le renouvellement du parc d'ordinateurs de la salle de travaux pratiques de l'école du village auprès de l'Etat, au titre de la DGE.

Le Conseil Municipal régularise cette demande de subvention établie le 3 février 2006.

VI.3 – Débit de tabac au village

La Municipalité a souhaité depuis toujours engager des démarches qui permettent de maintenir et de développer une activité de commerce de proximité au village, car cela constitue, au plan économique, une source d'activité indéniable et parce que ces commerces de proximité constituent des facteurs de cohésion sociale essentielle dans les villages.

A l'occasion du changement de propriétaire dans la supérette située à proximité de l'église, les services fiscaux, sous la pression de la Chambre Syndicale des débiteurs de tabac du Doubs, s'étaient prononcés contre la réouverture du débit de tabac.

Suite à une intervention concertée des Parlementaires et du Maire, les services fiscaux ont accepté de revoir leur position.

Le Maire informe le conseil qu'un appel à candidature pour la reprise du bureau de tabac sur le village a été émis par le service des Douanes.

Le Conseil Municipal manifeste le souhait que ce débit de tabac puisse être affecté à l'exploitant actuel de la supérette, afin de lui offrir les activités nécessaires à l'équilibre de son commerce.

VI.4 – Informations

Le Conseil Général du Doubs a confirmé qu'il engageait la rénovation du pont du canal au cours de l'année 2006.

Le Conseil Général du Doubs a confirmé qu'il engageait la réalisation de la véloroute sur le territoire de la commune au cours de l'année 2006.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a confirmé l'implantation rapide d'un abribus, commun à la ligne RPI et la ligne 27, à proximité du rond point du Vallon.

Séance close à 23h55.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.